

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2019

Convocation du 22 octobre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 29 octobre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique à 18 h 30, sous la présidence de Madame Le Maire Isabelle ROBINEAU.

Membres présents :

Mme Isabelle ROBINEAU (Maire)

Mme Françoise DESHAYES, Mme Véronique BOISSON, M. Bernard BRUGON, Mme Christiane CHOPINEAU, , M. Jean-Jacques LANDRY,.

Membres Absents :

Mmes Camille DU BOUEXIC, Myriam SALIN, Mrs. Tony DAMIANI, Johnny JARZAB et M Pascal DUCHET.

Mme Véronique BOISSON est désignée secrétaire de séance.

Mme Françoise DESHAYES demande à Mme Le Maire et aux membres du Conseil Municipal que les conseils municipaux aient lieu à 18h00 au lieu de 18h30 durant l'hiver.

Ce point est accepté à l'unanimité.

Approbation du Compte rendu de séance du 9 septembre 2019

Le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité

1. Délibération actant l'intervention d'un débat sur les orientations générales du PADD

Madame le Maire rappelle que l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (ci-après PLUiH) de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais actuellement en cours, a été prescrite par délibération du conseil communautaire n°2017-136 en date du 5 septembre 2017, aux termes de laquelle cette procédure poursuit les objectifs ci-après :

- Définir un projet d'aménagement de territoire,
- Développer le territoire selon les secteurs en adéquation avec les équipements existants,
- Mener une réflexion approfondie sur la consommation de l'espace afin de permettre un développement du territoire compatible avec :
 - L'activité agricole qu'il convient de pérenniser et de conforter,
 - La qualité des zones naturelles et agricoles reconnues participant au maintien de la biodiversité et à la qualité du paysage,
- Préserver le bâti, la réflexion sur les formes urbaines permettant de s'inscrire dans le paysage,
- Avoir une réflexion sur les secteurs à développer et ceux où le développement doit être maîtrisé compte-tenu de la proximité des pôles de commerces, d'équipements, d'emploi et de services,
- Maîtriser les besoins en matière d'habitat social et privé sur l'ensemble des 38 communes en élaborant un PLUi valant PLH.

Madame le Maire rappelle également que le PLUiH en cours d'élaboration comprend notamment, parmi les documents qui le composent, un projet d'aménagement et de développement durables fixant les principales orientations et objectifs définissant les partis-pris urbains retenus, que le règlement du PLUi devra, en tout ou partie, mettre en œuvre.

Après présentation des orientations générales du PADD, Madame le Maire a déclaré le débat ouvert et aucune observation n'a été formulée.

2. Recherche d'un médecin à l'initiative de la commune de Châtillon-Coligny

Madame le Maire expose la demande de Madame Flauder Claus, le Maire de Châtillon-Coligny : mettre en commun nos moyens en vue de financer les services d'un bureau de recrutement afin de rechercher un médecin pour mettre fin à la pénurie de généralistes sur le secteur. La contribution serait de 1000 €. La Communauté de Communes a institué une commission Ad 'Hoc dans le but de résoudre le problème de pénurie de médecins. Les travaux sont en cours. Les recherches de la municipalité et de la Communauté de Communes sont compatibles.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

3. Reconduction du contrat SEGILOG

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la reconduction du contrat SEGILOG pour un montant de 1360 € pour la période de 2019 à 2021.

4. Mutuelle et prévoyance de l'agent technique

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la reconduction du contrat prévoyance et santé en faveur de l'agent technique.

INFORMATIONS DIVERSES

CAMPAGNE DE VIDANGE DU SPANC

La société Meyer ayant dénoncé le contrat passé avec la Communauté de Communes, il n'y aura pas de campagne de vidange avant un nouvel appel d'offres.

OFFICE DU TOURISME

L'Office du tourisme de Châtillon-Coligny doit déménager de la salle du foyer club à l'Hôtel-Dieu.

M. Landry demande de fixer une date pour la décoration de Le Charme, le Noël de la commune étant fixé le 14 décembre à 15h00. Le rendez-vous est pris pour le 6 décembre à 9h00.

Mme Boisson signale qu'il faudrait rappeler aux agriculteurs de prendre soin des routes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h40.